

FAQ #2_Webinaire_Acteurs, outils et ressources pour ma démarche d'adaptation

Date du webinaire : 22/05/2025

- **La TRACC utilise le scénario RCP 8.5. Est-ce qu'une évolution vers le scénario SSP 8,5 (ou autre) est prévue ?**

Météo-France : seules les projections pour le scénario de fortes émissions (RCP8.5) sont utilisées dans le cadre de la TRACC (pour assurer que l'ensemble soit constitué des mêmes simulations quel que soit le niveau de réchauffement ciblé), cf. <https://www.drias-climat.fr/accompagnement/sections/401>.

Ce scénario a été choisi car c'est celui pour lequel le plus grand nombre de simulations sont disponibles (17 couples GCM¹/RCM), et le seul qui permet de traiter des niveaux de réchauffement planétaire élevés (+3°C notamment).

Il est encore difficile de préciser le rythme des travaux permettant d'actualiser les jeux de données, mais l'enjeu reste, parmi l'ensemble des scénarios/projections disponibles, d'extraire de façon cohérente les données correspondant aux 3 niveaux de réchauffement de la TRACC.

- **Sous quelles formes et types de contenus les données TRACC mises à disposition par Météo-France sont-elles proposées ?**

Météo-France : Les informations affichées dans Climadiag Commune et dans DRIAS-Climat correspondent à une liste limitative d'indicateurs prédéfinis.

Sur le site DRIAS-Climat, il y a un onglet "données et produits" (<https://www.drias-climat.fr/commande>), dans lequel on peut télécharger des données brutes (si l'on souhaite les utiliser pour calculer d'autres indicateurs par exemple). Il faut juste se créer un compte (gratuit), mais c'est plutôt destiné aux utilisateurs "avertis". L'onglet "accompagnement" apporte par ailleurs la documentation utile.

Dans le cadre des rapports de Météo-France sur la TRACC, quelques éléments complémentaires de caractérisation du climat et de ses extrêmes (ex: max annuel de température) ont été calculés sur la base des jeux de données bruts.

Les outils de mise à disposition de données sont évolutifs. En particulier, un jeu complémentaire d'indicateurs va être mis en ligne avant la fin juin 2025 (qui inclura par exemple l'indicateur de température maximale la plus élevée de l'année).

¹ Un modèle climatique est la **simulation mathématique d'une planète B** dont le climat est décrit par un certain nombre d'hypothèses et d'équations. On peut soit modéliser la planète dans son ensemble, dans ce cas on parle de **modèle climatique global (GCM)**, soit choisir de modéliser le climat d'une zone climatique plus précise, avec un **modèle climatique régional (RCM)**. Comme il va modéliser le climat sur une zone limitée, un RCM ne tourne jamais seul : il va intégrer des paramètres climatiques du GCM à ses frontières, afin de connecter cette zone limitée dans l'espace au climat qui l'entoure. On parle alors de **couplage entre le modèle global et régional**, et de **forçage du modèle global sur le modèle régional**. C'est de cette manière que sont modélisés les climats à l'échelle d'un continent. (source : OEB)

- **Peut-on retrouver les jeux des données sur les risques climat sur le portail de Geoportail ?**

Institut Paris Region : Ces informations sont mobilisables sur le site de Geoportail ou celui de Géorisques, pour partie, en fonction du statut de la donnée.

Si la donnée a une portée nationale (ex : retrait-gonflement des argiles) la donnée a vocation à être diffusée sur la géoportail ou sur géorisques. Dans le cas d'une donnée régionale, il est conseillé de se tourner vers les Infrastructures de Données Géographiques (IDG) régionales : celui de la Région Île-de-France ou le site de principal fournisseur de donnée de l'IDG de la Région : l'IPR.

- **Est-ce que les mesures d'adaptation répondent à la tendance globale du changement climatique ou ciblent chaque risque physique à part (stress hydrique, température extrême, etc.)**

Cerema : Les études de vulnérabilité permettent d'identifier les impacts du changement climatiques sur chacune des composantes ou enjeu territorial étudié (cumul d'impacts), d'analyser et hiérarchiser les vulnérabilités. Les mesures d'adaptation proposées s'appuient donc sur une version transversale des impacts.

- **Est-ce que les études peuvent couvrir les risques de transition (marché, réputation, tarification carbone, etc.) ainsi que les risques physiques (inondations, stress hydriques, glissement de sol, etc.) ?**

Cerema : Les études présentées se concentrent sur les risques physiques plus que les risques de transitions même si ces aspects sont abordés dans les études sur les trajectoires d'adaptation.

- **Est-ce que le Cerema peut aussi accompagner un ministère dans ses analyses de risque ?**

Cerema : Le Cerema réalise des missions pour différents ministères dans le cadre de la mise en œuvre du PNACC par exemple, ces missions font l'objet d'un échange annuel entre l'Etat et le Cerema.

- **Comment peut-on adhérer au programme +4° ?**

Cerema : Le programme + 4 degrés est en cours, les candidatures ne sont plus ouvertes et une nouvelle phase n'est pas prévue à ce stade mais des accompagnements sont possibles en dehors de ces programmes.

- **L'AMI TACCT sera-t-il reconduit ou est-il envisagé un dispositif similaire ?**

Ademe : À ce stade, il n'est pas renouvelé en 2025 et en réflexion pour 2026.

- **La méthode TACCT inclue-t-elle la réalisation de scénarios de crise/stress tests pour mieux anticiper les aléas futurs ?**

Le niveau 3 de TACCT représente le niveau d'aggravation de l'impact le plus grave. L'entrée "stress test" permet de réaliser le scénario du pire. Après si la question du scénario de crise renvoie à « qu'est-ce qu'on fait face à l'inondation du siècle ? », TACCT ne couvre pas cette composante car cela relève de la gestion des risques.

- **Quels accompagnements possibles pour des établissements bancaires ? Pour le secteur privé (plus spécifiquement le secteur du BTP) ? Comment sont déclinés les accompagnements selon les secteurs d'activités ?**

Cerema & Ademe :

Le programme + 4 degrés est conduit à destination des communes mais le Cerema accompagne aussi des acteurs privés dans des projets de recherche notamment ou dans d'autres cadres.

Pour l'ADEME, des ressources sont mobilisables via les liens suivants :

- Guide à l'attention des entreprises : <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/6728-en-entreprise-comment-s-engager-dans-un-parcours-d-adaptation-au-changement-climatique--9791029722257.html>
- Méthodologie OCARA : <https://infos.ademe.fr/changement-climatique/2024/adaptation-au-changement-climatique-guide-pour-les-entreprises/>
- Actualités dédiées aux cibles entreprises : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/strategie-adaptation/changement-climatique>

Des accompagnements sont également proposés par la CCI avec ClimaDiag expert : <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/aides-entreprise/climadiag-expert>

- **L'accompagnement aux communes de l'APC est-il gratuit ?**

APC : L'accompagnement proposé par l'APC est gratuit avec le soutien de la MGP. Tous les ressources mobilisables sur les solutions d'adaptation sont accessibles via la plateforme AdaptaVille : <https://www.adaptaville.fr/>

- **À quel moment le SDRIF-E sera-t-il en vigueur ?**

Région Île-de-France : Le SDRIF-E a été adopté par le Conseil régional en septembre 2024. La prochaine étape est désormais l'approbation définitive du SDRIF-E par décret en Conseil d'État.

- **Où peut-on trouver un tableau récapitulatif des aides /appel à projets ?**

Région Île-de-France : Le site de la Région, dans son onglet aides ([Recherche aid \(Page 1/23\) | Région Île-de-France](#)), recense l'ensemble des aides régionales. Des recherches par mot clef sont possibles.

- **Est-ce que la Région Île-de-France et l'Agence Eau Seine-Normandie financent des acteurs privés (promotion et ou foncière) ? Le dispositif Îlots de fraîcheur / toitures végétalisées est-il accessible aux TPE/PME ?**

Région Île-de-France :

- Le dispositif Îlots de fraîcheur / toitures végétalisées est accessible aux TPE/PME.
- La Région propose aussi des dispositifs à destination des entreprises qui intègrent des enjeux environnementaux, notamment :
 - Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires
 - TP'up et PM'up
 - Prêt Transition écologique Ile-de-France
 - Accompagnement Compétitivité et Décarbonation de l'industrie
 - Fonds Décarbonation IDF
 - La Région héberge aussi un incubateur, le Perqo, pour lequel la 6e session de candidatures est ouverte jusqu'au 23 juin

AESN :

L'AESN subventionne également les acteurs privés : process avec le recyclage des eaux, réduction des rejets polluants et des pollutions, gestion des eaux pluviales, soutien aux filières pour le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'eau etc.

La réglementation européenne contraint un peu plus les marges de manœuvre pour le subventionnement public d'acteurs privés, mais de nombreuses aides sur les sujets et des postes dédiés en interne sont mobilisables.

- **Pour la séparation des urines sur un nouveau projet immobilier quelles seraient les aides possibles ?**

L'AESN peut aider à la fois les études et les travaux, avec un taux maximum de 80 %. Une illustration possible est celle du quartier Saint Vincent de Paul à Paris. C'est un projet aidé au total pour près d'1 million d'euros. Des projets de moindre envergure sont également aidés.

- **Pour le financement des diagnostics de vulnérabilité (bâtiment, quartiers) du dispositif MGP, la MGP propose-t-elle ou recommande-t-elle des bureaux d'études spécialisés pour faire ces prestations ?**

MGP : Pour le financement des études de vulnérabilité aux inondations, la Métropole du Grand Paris peut mettre en relation les collectivités demandeuses avec d'autres communes ou EPT ayant réalisé ces études afin d'obtenir des retours d'expérience et contacts de bureaux d'études spécialisés.

- **Pour le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), est-ce 2 projets finançables maximum par an ou 2 par session (donc 4 / an) ? Pour bénéficier des subventions de la MGP, la collectivité doit faire partie de la Métropole du Grand Paris (MGP) ?**

MGP : Concernant le Fonds d'Investissement Métropolitain, les collectivités peuvent déposer jusqu'à 2 dossiers de demande de subvention par session, avec généralement 2 sessions/an. La première session a lieu en milieu d'année, la seconde en fin d'année. Adresse de contact : fim@metropolegrandparis.fr.

Seules les collectivités métropolitaines sont éligibles aux financements de la MGP, à l'exception des actions de prévention des inondations, telles que la restauration des zones humides et création de zone.

Ressources complémentaires citées dans le fil de la conversation

Ademe - bulletin mensuel de l'ADEME sur l'adaptation au changement climatique :
<https://cloud.contact.ademe.fr/inscription-newsletters-magazines>

LAB de Cercle Promodul / INEF4 : ressources mobilisables sur l'adaptation du bâtiment au changement climatique et le confort d'été (des fiches pratiques, l'outil numérique RESPIRE, un guide sur l'intégration du confort d'été dans la rénovation des écoles etc.....) :
<https://lab.cercle-promodul.inef4.org/>

Fondation GoodPlanet : jeu Ville A'venir se basant sur les solutions du site AdaptaVille :
https://www.linkedin.com/posts/my-planet-par-goodplanet_seriousgame-villeavenir-teambuilding-activity-7302591238313050113-8ld7?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&rctm=ACoAAB-ewMEB1CQIMGbys8d-dluEG9IcGJR5eWE